

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
Un N°. . . . . 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE. — Francfort, le 13 mars.

On écrit de Munich, 11 mars :

Le théâtre était trop petit hier soir pour contenir la foule qui y affluait pour voir la fille de Louis-Philippe. La duchesse alla occuper avec son époux et l'électrice douairière la loge de la cour, où elle prêta grande attention à la représentation de la tragédie de WALLINSTEIN. On assure que cette pièce avait été choisie par la princesse, qui connaît fort bien la langue allemande et les chefs-d'œuvres de nos auteurs.

Après le troisième acte, le prince royal fit visite aux augustes hôtes, plus tard la reine Caroline se rendit aussi dans leur loge. Aujourd'hui la princesse entendit la messe dans l'église de la cour, et quitta à 9 heures notre ville avec son époux. (Gaz. d'Augsbouurg.)

On écrit de Rome, le 4 mars : L'affaire de Cologne va à sa fin. Le docteur Urlich partira dans très-peu de temps avec les dernières instructions de notre ambassadeur à Rome. La note qu'il y portera sera sans doute la dernière, si l'on ne peut compter sur une réponse favorable de la part de cette cour. Aussitôt que cette réponse aura été donnée notre ambassadeur quittera Rome pour revenir ici. Il dépendra donc de la conduite du saint-siège si l'on n'y laissera à l'avenir qu'un chargé d'affaires ou si un autre ambassadeur y sera envoyé. Dans ce dernier cas on désigne le frère de notre ambassadeur à Paris, le conseiller intime de légation d'Arnim, qui est depuis quelques années conseiller rapporteur de la division politique du ministère des affaires étrangères ; c'est un homme dont les capacités sont tout-à-fait à la hauteur de pareilles fonctions. Il se pourrait aussi qu'on rompit toute relation avec Rome et qu'on n'y laissât ni ambassadeur ni chargé d'affaires.

On écrit de Vienne, le 8 mars :

Par arrêté impérial, les réfugiés polonais, nés sujets russes, et qui, forcés par les circonstances, ont pris depuis la révolution de Pologne du service chez nous, doivent quitter les états autrichiens ; ils seront transportés en Amérique aux frais de l'état. Un autre arrêté du conseil aulique de la guerre ordonne que tout Polonais réfugié qui sert dans l'armée doit se présenter lui-même et faire sa déclaration, car dans le cas contraire, s'ils étaient reconnus, on en accorderait l'extradition, aux termes d'un cartel conclu avec la Russie. Ils est naturel qu'ils préfèrent faire leur déclaration et partir pour l'Amérique. Il paraît que le nombre de ces infortunés est assez considérable ; tous les autres officiers polonais, qui jusqu'à présent avaient la permission de résider dans le pays, doivent le quitter également.

Le roi de Hanovre vient de prendre plusieurs officiers anglais (torrys) à son service, et de leur donner des places dans sa suite.

La GAZETTE D'ODENBOURG se dit autorisée à démentir de la manière la plus formelle tous les bruits répandus par plusieurs journaux allemands concernant un échange de territoire. (La principauté de Birkenfeld, entre le duché d'Oldenbourg et le royaume de Hanovre.)

La GAZETTE DE MILAN contient un décret de l'empereur d'Autriche, en date du 1er mars, qui accorde au chevalier Zanino Volta, de Como, et à l'ingénieur Breischetti, de Milan, un privilège pour la construction d'un chemin de fer de Como à Milan. Ce privilège, d'une durée de cinquante ans, sera périmé si d'ici à quatre ans il n'y a pas un mille métrique de confectionné, et si dans douze ans le chemin n'est pas achevé.

FEUILLETON.

LETTRÉS D'UNE PENSIONNAIRE.

Liège, lundi 20 février 1838.

Comme tu n'as qu'un frère, chère Zoé, tu ne peux guère te représenter la révolution qui s'est faite en moi, depuis que j'ai acquis la conviction que Julie a un amant. Ma sœur, un amant ! — Je mettrais là six points d'exclamation, précédés d'une douzaine de petits points, réticence romantique et à l'ordre du jour, que nonobstant toute la vivacité et la richesse d'imagination dont le ciel t'a douée, tu ne serais pas en état de concevoir le tourbillon de pensées étonnantes dont j'ai été assaillie depuis huit jours. Il y a long-temps déjà que je nourrisais des idées vagues d'une intrigue amoureuse, mais sans m'appesantir la dessus ; je crois même en avoir plaisanté avec toi à l'occasion de ce fameux poulet qu'un quiproquo maladroit, à la sortie du spectacle, vers la fin de décembre, mit en ma possession ; alors ce soupçon me paraissait sans importance et amusait ma curiosité ; mais aujourd'hui j'en suis toute martyrisée. Aussi quelle différence entre ces deux impressions ressenties à deux mois de distance, le doute et la certitude !

Je me rappellerai toute ma vie les circonstances de la visite que j'ai faite à Julie ; sa toilette, sa rougeur, son amabilité étudiée, la distribution même de son appartement, le bruit du cabinet, tout, jusqu'aux petits lapins Angora. Tant que je fus en scène avec elle, car c'était bien une comédie que nous jouions, je fis assez bonne contenance ; mais à peine fus-je hors de la maison que je tremblai de tous mes membres ; mes jambes fléchissaient, et je fus obligée, à vingt pas de là, de m'arrêter un instant pour respirer ; j'étouffais. — Dans ce moment même, sœur, on sonnait chez Julie ; je distinguerais le son aigre de sa sonnette entre mille ; je me retournai machinalement, et je vis à sa porte un garçon de Rossier, notre pâtissier, qui remit à Suzanne une serviette enveloppant quelque chose qui ne pouvait être qu'un plat de friandises ; ce qui me rappela qu'en descendant l'escalier, j'avais eu l'odorat frappé d'un fumet de cuisine qui ne trahissait rien moins qu'un dîner de malade. Ainsi donc Julie, pendant l'absence de son mari, donnait à dîner chez elle à son amant ! N'est-ce pas faire preuve de légèreté et de grande inconséquence Zoé ? Car enfin ne se met-elle pas sous la langue, et tout-à-fait à la merci de ses domestiques, la pire des mauvaises engéances ? Mais cet amant, quel peut-il être ? Le connaîtrai-je, n'est-il inconnu ? Est-il beau, jeune, séduisant ? — Séduisant ! mon Dieu, cela me fait rire : est-ce que nous avons à Liège des jeunes gens qui séduisent ?

HANOVRE.

On lit dans la GAZETTE DE HANOVRE du 12 mars :

Vendredi, le 9 de ce mois, S. M. le roi, entouré de MM. les ministres et des grands dignitaires de la cour, a solennellement reçu au palais, une nombreuse députation de l'une et de l'autre chambre des états. Cette députation a eu l'honneur de présenter l'adresse suivante en réponse au discours prononcé par S. M. à l'ouverture des chambres :

« Sire,

» Aux états réunis autour de V. M., en vertu de la patente du 7 décembre 1819, est échu l'avantage inappréciable d'exprimer les premiers, comme organes du pays entier, la fidélité, l'amour et la confiance que portent à V. M. les cœurs de tous ses sujets.

» De longues années de séparation de la maison royale d'avec la patrie allemande, bien loin d'affaiblir le lien entre les princes et les sujets, avaient rendu le retour du souverain au milieu de ses fidèles populations l'objet du plus vif et du plus ardent désir et il fut réservé à V. M. de pouvoir combler ce vœu si cher au pays entier.

» Si V. M. a reçu des témoignages non équivoques de dévouement, d'amour et même du plus grand enthousiasme, tout aussi éclatants qu'à l'époque mémorable où se rattachait à la présence victorieuse de V. M. la délivrance de la patrie d'une domination étrangère, cette circonstance fournit la preuve agréable que les fidèles sujets de V. M. n'étaient pas indignes du grand bienfait qui leur est tombé en partage, par le retour de leur maison princière.

» Sire,

» Bien que la patente royale du 1er novembre de l'année dernière, par laquelle a été abolie la constitution du 26 septembre 1835, ait rempli d'inquiétude un grand nombre de ses fidèles sujets, cet événement n'a jamais pu, cependant, ébranler la confiance générale qu'un roi, qui autrefois accourut de sa propre résolution au secours de la patrie, pour combattre l'injustice, ne veut gouverner que d'après le droit.

» Toutefois, si sur les états repose le devoir difficile d'écartier par leur coopération, non seulement les inquiétudes auxquelles se livrent un grand nombre des fidèles sujets de V. M. ; mais de contribuer aussi de tout leur pouvoir, à fonder un état de choses durable, ils ne peuvent accueillir qu'avec la plus vive reconnaissance les paroles de V. M. par lesquelles, eux aussi, se sentent portés à se placer sur le véritable terrain où ils puissent fonder quelque chose de durable, c'est-à-dire sur le terrain de la justice et de la légalité.

» En suivant cette voie, les États espèrent humblement pouvoir se flatter de l'approbation de V. M. et contribuer en même temps à fonder un état de choses, qui réponde aux besoins et aux véritables vœux du pays et qui porte par là la plus sûre garantie pour sa durée.

» Daignez, sire, trouver dans les témoignages d'amour, de fidélité et de confiance inébranlables, exprimés dans le langage le plus affectueux, la preuve que les fidèles états de V. M. sont les organes des véritables sentiments de la patrie.

Le roi a fait à cette adresse la réponse suivante :

« Messieurs,

» C'est avec la joie la plus vive que je reçois les assurances d'attachement, d'amour et de fidélité que l'assemblée géné-

rale des états m'a données par vous, messieurs, dans l'adresse qui m'a été remise.

» Tous les vrais Hanovriens ont été, de tout temps, animés de pareils sentiments envers la dynastie de leurs princes.

» Fort de ces sentiments, je parus, comme vous l'avez rappelé vous-même, il y a vingt-cinq ans, seulement accompagné d'un petit nombre de guerriers, dans notre chère patrie, pour rétablir la constitution du pays, bouleversé par la force étrangère, et il n'y eut que cette confiance sans bornes que les Hanovriens bien-aimés ont mise en moi qui put me rendre possible l'exécution de ce projet.

» J'ai déclaré ouvertement et sans réserve à l'assemblée générale des états à l'ouverture de leur session, mon aversion formelle contre un système de gouvernement, fondé uniquement sur l'ARBITRAIRE.

» Aussi par cette raison, suis-je précisément l'ami sincère d'une constitution représentative.

» Mes vœux les plus ardens, mes efforts les plus zélés sont dirigés vers l'avancement du bien-être des sujets que la divine Providence m'a confiés, et j'ai la ferme conviction que les dignes états de mon royaume contribueront de leur côté à atteindre ce grand but et justifieront ma confiance.

» Un prince ne jouit d'un véritable bonheur que s'il peut avoir la conviction que son peuple aussi est heureux ! »

ANGLETERRE — Londres, le 15 mars.

La dernière séance des communes a présenté un assez grand intérêt par la motion de sir Lucy Evans, qui a demandé que la chambre fit une adresse à la reine pour lui communiquer tous les documents relatifs à la légion anglo-espagnole. L'honorable colonel s'est attaché à justifier la conduite des soldats de la légion qu'il a commandée, il s'est appliqué à rendre hommage à leur bravoure, et s'est plaint des attaques dont ils sont constamment l'objet, ainsi que de l'ingratitude du gouvernement espagnol.

M. Hardinge a blâmé le système politique suivi par le gouvernement britannique à l'égard de l'Espagne, et a prié lord Elliot de faire une motion à ce sujet. La discussion n'était pas terminée au départ du courrier.

A la chambre des lords on s'est occupé de l'examen du bill concernant les lois sur l'esclavage.

Le nouveau coin des monnaies à l'effigie de la reine Victoria a été frappé. Cette effigie est sans aucun emblème de royauté et toute unie ; le revers présente un bouclier.

On a reçu les journaux de New-York, jusqu'au 20 février. Il paraît que les héros de l'île de la Marine n'ont pas abandonné leurs projets contre la tranquillité du Canada. Un nombre considérable de rebelles se rassemblaient sur plusieurs points de la frontière, qui se retrouve jetée dans un état de trouble et de confusion. Le brigadier-général Brady, de l'armée des États-Unis, a envoyé du détroit à Washington un exprès pour presser la chambre des représentants d'adopter le bill déjà passé au sénat, afin de maintenir la neutralité, sans quoi il serait impossible d'empêcher que les rebelles ne repussent des secours et des munitions.

Le général Scott avait quitté New-York pour se rendre à la frontière du Niagara et, s'il est nécessaire, au Détroit, afin de maintenir la neutralité.

Une insurrection éclatée le 12 janvier, parmi les nègres de Cuba, d'espagnole. Ils ont incendié le district de la Trinité. D'après les dernières nouvelles, ils étaient au nombre

manche, quand le tems le permet, leurs grâces musquées à côté de la coquetterie de nos dames. C'est une espèce de Longchamps, ma chère, mais réduit aux proportions de notre petite ville.

— As-tu vu aujourd'hui, demanda Josephine à Maman, les dames Miroteau ?

— Oui, répondit Maman, sur le quai. Elles étaient singulièrement fagotées ! La mère avait une robe de soie jonquille, un schal ponceau, un chapeau bleu avec une grappe de groseilles ; et sa fille une robe blanche à ramages (dans cette saison-ci !) une pelerine de je ne sais plus quelle étoffe, et une énorme ferronnière autour du front.

— Et son chapeau donc, reprit Auguste. En voilà-t-il, un télescope ! Il monte tout droit vers le ciel ! Je crois, ma parole d'honneur, que la petite devient lunatique. Il faut que je lui demande, un jour, à emprunter son instrument, pour étudier la voix lactée... Et les dames Narguet, qu'en dites-vous ? Se donnent-elles de la peine, ces chères créatures, pour dissimuler le léger renflement que forment, sur le dos, les plis de leurs robes ! Je soupçonne cependant que la faute n'en est pas à la couturière. Et madame Odewaer, cette vieille coquette, dont les cheveux gris livrent un combat perpétuel aux fleurs qui garnissent sa coiffure... Et Melle Rapière dont les hanches artistiques...

— Tais-toi, Auguste, lui dis-je, tais-toi. Les dames, en général, à Liège, sont mises avec plus de goût et donnent moins de prise à la critique que vos beaux Messieurs qui font la roue sur nos places. Y a-t-il un être plus ridicule, par exemple, que ton ami Dequart, dont la face, encadrée dans une toison de bétier ou de cosaque, effraye les chevaux et les enfants ? Pourrait-on trouver une caricature plus délicate que celle que nous offre ton ami Perchet, dont la taille cercelée par un corsage en fer, et les jambes emprisonnées dans un pantalon que se disputent les bretelles et les sous-pieds, provoquent les rires moqueurs de tous ceux qui le voyent ? Je le rencontrai, il y a trois jours, au Pont-d'île. Il avait laissé tomber sa canne. Heureusement qu'un gamin se trouvait là pour la ramasser et la lui rendre ; car s'il lui avait fallu se baisser, pour la ramasser lui-même, il se serait indubitablement rompu en deux. Il est encore un autre de tes amis...

— Assez, ma chère, reprit Auguste un peu piqué, brisons là ; car ça pourrait aller trop loin.

— Soit, lui dis-je, ce n'est pas moi qui ai excité ta verve caustique. Après le dessert, quand les enfants furent sortis ; il se forma une espèce de conciliabule de famille, où se discutèrent, à tour de rôle, les difficultés et les embarras de la position de Julie.

Chacun y parlait selon son caractère, et le résumé de ses opinions ind-

de 2000, cernés par la milice, et tout faisaient croire qu'ils se faisaient bientôt écrasés.

FRANCE. — Paris, le 16 mars.

M. le ministre du commerce de France vient d'adresser la lettre suivante à M. le président de la chambre du commerce de Nantes :

« Paris, le 5 mars 1858.

« Monsieur, le gouvernement a reçu des Etats-Unis des renseignements qui signalent de nombreux embarras dans la situation commerciale et financière de ce pays.

« Placé entre la crainte de troubler prématurément la sécurité de ceux qui font des affaires avec les Etats de l'Amérique du Nord, et le devoir de ne rien négliger pour éviter au commerce français le contre-coup des événements extérieurs, je prends le parti de vous communiquer le texte de la dépêche reçue, en vous invitant à en donner connaissance à ceux des négociants de votre arrondissement qu'elle peut intéresser. Sans doute, ces renseignements ne doivent être accueillis, quant à présent, qu'avec une certaine réserve, jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par les correspondances particulières; je serais bien satisfait d'apprendre qu'au contraire il y a toute raison de se rassurer. J'ai voulu simplement appeler l'attention du commerce français sur ce qui se passe en Amérique.

« La crise commerciale et financière augmente chaque jour de force et d'intensité. La majeure partie des banques des cinq états de l'Est, (Nouvelle-Angleterre) est en pleine banqueroute, et le gouvernement fédéral se trouve compromis pour les sommes qu'il a déposées dans celles de ces banques qu'on appelle STATE BANKS, ou banques privilégiées. Aujourd'hui les billets des banques de Boston sont généralement refusés dans tout New-York. Le cours du change dans l'intérieur des divers états de l'union devient pire chaque jour, attendu l'énormité des sommes dues par l'Est, le Sud et l'Ouest à New-York; et M. Bidde, près duquel les commissaires des diverses banques de New-York ont été envoyés, a décliné positivement, vu l'état des changes domestiques, de faire coopérer la banque de Philadelphie à une reprise prématurée de paiement en espèces, mesure que, dit-il, on serait forcé d'abandonner quinze jours après l'avoir adoptée.

« Cette réponse et l'attitude du gouvernement qui menace toujours le pays de sa désastreuse expérience des SUB TREASURY OFFICES, ont fait éprouver à tous les fonds publics une nouvelle et ruineuse baisse, et l'on ne peut s'étonner que la misère soit générale et ait gagné toutes les classes, quand on voit, par le tableau ci-après, établi sur les données les plus authentiques, l'immense réduction que les banques de New-York ont apportée dans leurs affaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1857.

	Janvier 1857.	Janvier 1858.	Diminution.
Prêts.	79,515,088	60,990,770	18,524,318 fr.
Circulation.	24,198,000	12,452,478	11,665,522 fr.
Espèces.	6,657,020	4,159,732	2,416,288 fr.
Dépôts.	50,156,204	15,771,720	34,384,484 fr.

« Il n'y a pas dans l'histoire des finances d'aucun peuple un pareil exemple d'une diminution aussi extraordinaire en un aussi court espace de temps. Aussi, tous les engagements sont-ils en souffrance. Les délais qui avaient été accordés, dans le commencement de 1857, au commerce, pour les sommes par lui dues, vont échoir, et l'état des affaires le prive de tout moyen d'y faire honneur. Les seuls fonds de douanes dus au gouvernement fédéral s'élèvent à 2,700,000 dollars à payer dans les prochains quatre-vingt-dix jours. Enfin, tout annoncé pour avril prochain une catastrophe presque aussi violente que celle que le commerce a éprouvé en avril, mai et juin dernier.

« Je vous prie, etc.

« Le ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, » N. MARTIN (du Nord.) »

« M. le duc d'Orléans assistait jeudi à la séance de la chambre des députés dans une tribune réservée. Il a quitté la salle aussitôt après le rejet de l'amendement sur les fonds secrets.

« Voici ce qu'on lit dans le FÉDÉRAL DE GENÈVE du 15 mars :

« M. Ch. de Bourmont a passé ici le 7 du courant, se ren-

viduelles pouvait donner une idée de l'esprit dont il était animé. Thonard, le mari d'Adèle, ne voyait, dans cette affaire, qu'une vente de maison et de mobilier; le notaire pérorait toujours.

« Voilà ce que c'est que d'avoir voulu à toute force épouser son baron, disait Adèle que je soupçonne fort de n'avoir vu qu'avec déplaisir et envie peut-être notre sœur devenir baronne.

« C'est dommage qu'elle n'ait pas eu d'enfants, fit observer la bonne Joséphine; c'est un lien, et ça rend honnête femme. — Joséphine est la seule qui fit, quoiqu'indirectement, allusion aux amours extra-conjugales.

« Ce qui est dommage surtout, ajoutait l'estimable tanneur, M. Vacheret, son époux, c'est que le baron eut plus de gloire que d'économie et de conscience. Monsieur roulait en équipage, et ne payait ni son tailleur ni son bottier.

« Comme il avait été dans la cavalerie depuis l'âge de seize ans, Demassin prétendait qu'il ne pouvait se passer de chevaux. — C'est une excellente raison, disait Auguste en sirotant gouté à gouté un petit verre de marasquin.

Quant à Maman, elle fredonnait son petit air favori, et moi je ne disais mot; ce n'est pas que je n'eusse eu aussi quelque observation à faire; mais j'avais le cœur oppressé et la tête me brûlait. D'ailleurs, en me rappelant le manque d'égards et de procédés du mari de Julie envers elle, je ne me sentais que portée à la plaindre de toute mon âme, et Adèle m'eût volontiers dispensée de l'exposé de mes sentiments, car ils contrastaient d'une manière trop frappante avec ceux qu'elle exprimait.

Le soir vint, et, encore singulièrement agitée des émotions de la journée, je ne voulais point aller au spectacle, dans la crainte que notre présence ne donnât l'éveil aux caquets et aux bavardages de toutes sortes sur le départ précipité de mon beau-frère; mais Maman, comprenant les motifs de mon refus, me fit bientôt changer d'avis, en me persuadant que notre absence serait plus remarquée et donnerait lieu à plus de commérages que si nous abordions de front la malignité publique. — Le cœur me battait, et j'étais rouge jusqu'aux oreilles, quand j'entraîs dans notre loge; il me sembla que tous les regards se dirigeaient vers nous. Mon Dieu, me disais-je, est-ce que tout ce monde-là saurait aussi bien que moi que ma sœur a un amant?... Je n'en doutai plus, quand Zoé, quand je vis l'air hypocritement doux et avec lequel les cavaliers, qui virent nous saluer, demandaient des nouvelles de Madame Demassin et de son mari, qu'on n'avait pas vu depuis un siècle, feignant tous d'ignorer que son absence depuis dix jours jetait toute une famille dans la désolation; à juger le monde d'après certains échantillons qui

dant en France. On dit que le maréchal Bourmont et sa famille, fatigué de leur long séjour à l'étranger, veulent retourner habiter leur propriété en France, et que c'est dans le but de tout préparer pour leur arrivée que M. de Bourmont fils précède de quelque temps.

« La cote générale des actions industrielles et commerciales négociées à la bourse de Paris vient de s'augmenter de quatre nouvelles sociétés pour l'exploitation de mines situées en Belgique. C'est d'abord la société des charbonnages de Bray-Maurage et Boussoit dont les actions circulent aussi à la bourse de Bruxelles, ensuite la société du centre du Flénu au capital de 4,200,000 fr. en actions de mille francs en émission; puis la Houillère de Sainte-Victoire, au capital d'un million divisé en 500 actions de deux mille francs, cotées de 2,000 à 2,500 fr. de prime, enfin la Houillère de St-Martin, répartie en 420 actions dont le prix nominal n'est pas énoncé et qui sont cotées 12,500 fr.

« Le tribunal correctionnel a renvoyé, dans son audience de ce jour, M. Emile Girardin des fins de la plainte en diffamation dirigée contre lui par M. Dutacq, gérant du journal LE SÉCLÉ.

« M. Vollet de Saint-Philbert, gérant du journal LA MODE, et Proux, imprimeur de ce journal, étaient assignés aujourd'hui directement devant la cour d'assises par M. le procureur-général.

« Le premier a été condamné à un an de prison et à 20,000 fr. d'amende.

« M. de Lamartine va publier, dit-on, un nouveau poème. — Il a paru aujourd'hui à la librairie de Pagnerre, une ÉTUDE sur TIMON de M. Cormenin, par M. Chapuis-Montlaville, député. Personne n'ignore que M. Chapuis-Montlaville siège sur les mêmes bancs que son honorable collègue, et qu'il attaque avec la même ardeur à la tribune les abus que le Paul-Courrier de la chambre a si souvent stigmatisés dans ses écrits.

« On se rappelle les pompes annoncées qui apprirent au public qu'un Casino musical allait s'établir sous l'invocation du nom de Paganini. Mais si jusqu'à présent les amateurs ont pu entendre de l'excellente musique dans les fastueux salons du Casino, Paganini n'a encore paru que sur l'affiche. Cependant il parait que, d'après les statuts sociaux auxquels Paganini avait concouru, il était convenu que le célèbre maestro devait prêter à l'orchestre le magnifique concours de son archet.

« Les administrateurs du Casino ont donc cru devoir rappeler à Paganini l'engagement qu'il avait contracté et l'ont assigné devant le tribunal de première instance.

« Paganini ne s'est pas présenté, et le tribunal, donnant défaut contre lui, l'a condamné à jouer deux fois par semaine dans les salons du Casino, sous peine de 6000 frs. de dommages-intérêts pour chaque refus d'exécution. Le jugement a été déclaré exécutoire par provision et avec contrainte par corps.

« On annonce qu'une opposition de la part de Paganini a été formée à ce jugement. (GAZ. DES TRIB.)

« Une jeune dame fut préservée d'une mort certaine par le sang-froid qu'elle déploya à mettre en pratique le moyen ci-dessous. Debout devant sa cheminée, elle tenait un flacon d'eau de Cologne; le flacon s'échappa de ses mains, se brisa, et son contenu, qui s'enflamma aussitôt, se répandit sur ses vêtements. Il n'y avait point de lit dans cette chambre; mais elle s'élança vers une table, arracha le tapis qui la couvrait, et s'y roula en se jetant à terre. Ce fut pour elle l'affaire d'un instant. Ses vêtements furent brûlés, et elle souffrit beaucoup dans son tapis; mais elle y resta, et au bout d'une minute elle put en sortir sans danger.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

« Le ministère fait publier une nouvelle édition de sa dépêche télégraphique de Bayonne du 14. Nous la rapportons telle que la donne le journal du soir :

Bayonne, 14 mars.

« Le 26, le brigadier Pardinias a surpris à Castril la faction de Tallada qu'il a complètement dispersée, et dont il a pris tout le matériel. Tallada lui-même a été pris le 7 mars par les gardes nationaux de Barrat.

« Basilio, réduit à ses seules forces, cherche à gagner l'Estremadure.

« ne témoignent que grimaces et faussetés, on serait tenté de le prendre à tout jamais en mépris, en pitié, et d'aller cacher sa vie dans quelque coin ignoré du globe, où la politesse et les compliments n'auraient pas encore pénétré. Mais sous ce rapport-là, je crois les femmes plus avancées encore que les hommes; leurs insinuations dubitatives et leurs réticences sont incontestablement plus perfides, plus traitres, en ce qu'elles ont mieux l'air de n'y point toucher.

« Comme il y avait un monde fou au spectacle, notre loge ne désemplissait pas : c'était une procession continue de gens contrits qui, après avoir obtenu une réponse plus ou moins insignifiante, à leurs demandes presque toujours indiscretées, s'en allaient ensuite en débattre le sens avec leurs femmes, leurs sœurs, leurs maîtresses, dans les loges voisines; et il me semblait entendre me corner aux oreilles de petits dialogues dans ce genre-ci : — Je viens de la loge des dames Grosjean. — Je vous y ai vu en effet; eh bien? — Eh! eh!... — Vous sentez bien que ces dames ne disent pas le fin mot. — Elles disent peut-être que M. Demassin est en voyage? — Elles ne peuvent guère dire autrement. — Et cette pauvre petite abandonnée? — Madame Demassin? — Oui. — Eh! eh! — que voulez-vous dire? — On parle de certaines choses... J'ai entendu dire... je n'affirme rien, mais on assure qu'un heureux mortel la console en secret des ennuis de son récent veuvage... — Quoi! M<sup>me</sup> Demassin aurait un amant!... — On le dit; mais, vous savez, le monde est si méchant!...

« Et voilà le monde qui s'accuse en riant de méchanceté, afin qu'on ne croie pas à ses accusations, et pour donner en même temps plus de poids à ses méchantes médisances!... quand ce me sont que des médisances; il ne s'y prend pas d'autre manière lorsqu'il s'agit de calomnier.

« Toutefois cette soirée, l'une des plus pénibles de ma vie, n'a pas laissé que de m'offrir une diversion assez amusante, tant il est vrai que notre amour-propre est le siège, ou, si l'on veut, le mobile de nos humeurs!

« Il y avait foule, et Stéphanie Delhomme, dont je t'ai parlé dans une précédente lettre, ayant été obligée de céder sa place à une amie de sa mère, était venue demander à maman l'hospitalité pour voir la dernière pièce, à maman se mit obligamment sur le second banc, et Stéphanie et moi fîmes les beaux bras sur le boulevard. Stéphanie n'a pas plus de tact qu'un hanneton; c'est un défaut au reste qu'elle partage avec la plupart des femmes de sa classe; en général il y a plus de discernement et de savoir vivre dans la haute bourgeoisie que chez ces dames à partiales; ce n'est pas parce que je m'appelle tout bonnement Henriette Grosjean,

— On a reçu les journaux de Barcelonne jusqu'au 6.

« Le brigadier Ayerve ayant passé l'Ebre pour aller secourir Gandesa, a été attaqué à Cherta le 27 février par les factions de Cabrera et de Llangostera, fortes de 5000 hommes et d'un grand nombre de cavalerie. Les christinos ont repoussé vaillamment l'attaque et ont mis en déroute les carlistes.

« Nos lettres de Madrid du 7 annoncent que Basilio, à la tête de 1,600 hommes environ, s'est emparé de Valdepenas. Un autre chef royaliste, dont on n'indique pas le nom, a pris possession de Cazalda de Calatrava. A la date de ces nouvelles, Tallada était rentré dans ses quartiers de Chelva et d'Utiel. (GAZETTE.)

« Une feuille légitimiste prétend avoir appris ce qui suit par une lettre de Madrid :

« La partie du 1<sup>er</sup> régiment dit du roi, qui se trouvait cantonné à Guadalajara, s'est soulevée, et après avoir tué son colonel et ses officiers, cette troupe s'est immédiatement mise en marche jusqu'au dernier homme pour aller rejoindre l'armée carliste.

« La même lettre annonce que don Basilio Garcia, se portant de Tembrique en avant dans la direction d'Ocana, se trouvait à la Guardia.

« Nous venons de recevoir les journaux de Madrid des 8 et 9.

« Les nouvelles de Saragosse y avaient fait une grande impression.

« La chambre des députés s'est occupée de cette affaire dans la séance du 8. S. Miguel, Arteta, Amendariz, Cordova et autres ont proposé que la chambre déclarât que la ville de Saragosse s'est surpassée elle-même en héroïsme.

« Cette proposition a été approuvée par 159 voix contre 1.

« M. le ministre de la justice a ensuite communiqué à la chambre un décret royal qui concède à Saragosse le titre de TOUJOURS HÉROÏQUE. (siempre heroica).

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

« Saragosse continue à jouir d'une parfaite tranquillité; l'autorité recherche les conspirateurs. Le bruit courait hier que des bataillons carlistes accouraient sur la ville, dans la persuasion que Cabanero s'en était rendu maître.

« Des correspondances de Tudela, en date du 7, portent que tout se prépare pour le départ de l'expédition carliste.

« Leur entrée dans Saragosse, les forces carlistes s'élevaient à 5000 hommes fantassins et 500 chevaux. Voici leur perte : 191 morts, 52 officiers, 1 général, 500 prisonniers.

HOLLANDE.

« On écrit de La Haye, le 15 mars :

« Le projet de loi relatif au paiement intégral de la dette nationale pour l'année 1858, a été l'objet de nombreuses observations dans les sections de la 2<sup>e</sup> chambre des états-généraux, notamment en ce qui concerne la part de la Belgique.

« Dans la 1<sup>re</sup> section, des membres ne considèrent pas ce paiement comme obligatoire, d'autres sont de l'opinion contraire, d'autres pensent qu'il faut continuer ce qu'on a fait depuis 7 ans, d'autres enfin que le crédit public souffrirait moins en ne payant pas qu'en payant. Dans la 2<sup>e</sup> section, on a réclamé un arrangement avec la Belgique. On attendra des apaisements de la part du gouvernement pour se prononcer. On désire qu'à cet effet il emploie de nouveaux moyens. Dans la 3<sup>e</sup> section, on regarde le paiement comme insupportable, on réclame un arrangement avec la Belgique, d'autres adoptent le projet. La 4<sup>e</sup> section allègue l'impossibilité de continuer le paiement. Dans la 5<sup>e</sup> les uns y consentent, d'autres déclarent que cette charge devient insupportable.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 16 mars.

« La souscription ouverte hier à la SOCIÉTÉ NATIONALE POUR ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES, rue de Jéricho, pour obtenir des actions dans la SOCIÉTÉ DES HAUTS-FOURNEAUX, FORGES ET USINES DU LUXEMBOURG, a donné pour résultat UNE ACTION ET 17<sup>e</sup> 1000<sup>e</sup> pour UN MILLION SOUSCRIT. Nous avions prédit ce succès; et les primes offertes pour acheter des éventualités, ont aussi prouvé que lorsqu'il s'agit de fournir des capitaux à des entreprises ayant un but national l'empressement augmente.

« Un grand nombre d'ouvriers belges viennent d'être

que tel est mon avis; mais comme à cause de la parenté de maman, d'une part, et de la parenté de mon père, de l'autre, je fréquente indistinctement l'une et l'autre des deux divisions établies dans la société, je me crois à même de prononcer sagement sur ce chapitre. Ce soir-là surtout, j'ai remarqué qu'il y avait plus de délicatesse dans l'expression, et plus d'égards dans le silence de nos jeunes gens de la haute robe, que chez les haut parleurs.

« Ma chère, me dit Stéphanie en parlant du grand événement du jour, tout le monde avait prévu ce qui arrive aujourd'hui; aussi mon oncle De Sarbacane a-t-il fait tous ses efforts, dans le temps, pour détourner son cousin Demassin de cet imprudent mariage.

« J'aurais cru lui faire trop d'honneur en relevant cette aristocratique balourdise; car Stéphanie n'avait apparemment en vue que la mésalliance de son cousin et cela te donne une idée de la portée de son jugement. Je me contentai de lever tranquillement les épaules et de porter mes yeux au hasard devant moi. Tout-à-coup elle me frappa de son doigt sur l'épaule, et, dirigeant son éventail vers mon adorateur aux cheveux noirs, l'inamovible du couloir, le jeune homme au binocle, elle me dit :

— Ma chère, cet homme m'impatiente à me logner comme ça.

— Mais, lui dis-je, cet homme je le trouve fort bien; il est joli garçon; et qui l'assure que c'est toi qu'il logne?

— Oh! ma chère, je n'y tiens pas; si tu le veux, je te le donne.

— Merci. Est-ce que tu le connais?

— Tu ne le connais donc pas, toi?

— Non.

— Oh! ma chère, nous le connaissons toutes; un petit commis de la rue Péronstrée, un fond de boutique...

— En ce cas, lui dis-je, ne te formalise pas de ses attentions; ce n'est pas toi, mais bien moi qu'il logne... J'aime beaucoup les fonds de boutique.

« Elle m'avait blessée dans ma vanité et j'aurais donné gros pour trouver quelque chose de mordant à lui répondre et capable de faire rentrer sous terre son sot orgueil. Malheureusement mon dépit cette fois me servit mal, et je conviens qu'il n'y a rien de piquant dans ma réplique. Cinq minutes après, les sarcasmes les plus caustiques m'arrivaient en foule; mais il n'était plus temps de les appliquer à propos. C'est une petite jouissance que je me réserve pour une autre occasion; je ne pardonne pas à l'insolence nobiliaire ses atteintes quand j'en suis moi-même victime.

« Qu'on possède cinq à six grains d'impertinence de plus que le com-

engagés à aller travailler au chemin de fer de Cologne à Aix-la-Chapelle.

Nous apprenons avec plaisir que l'accident arrivé à M. Gustaf Wappers n'a pas eu de suites graves, et que cet artiste est en ce moment entièrement rétabli.

Le sénat a terminé aujourd'hui tous les objets qu'il avait à l'ordre du jour. Le crédit de 120,000 fr. pour l'école militaire et celui de 170,000 fr. pour le service des prisons, ont été votés à l'unanimité.

Le projet de loi relatif aux ventes à l'encan, a donné lieu à quelques observations. M. Dumon-Dumortier aurait désiré que les ventes de marchandises neuves fussent également interdites aux monts-de-piété, et il a témoigné la crainte que la suppression des ventes à l'encan ne privât les petits boutiquiers qui auraient besoin d'argent immédiatement, d'une ressource bien nécessaire, et qu'ils ne fussent bien plus facilement entraînés à des facilités en se trouvant forcés de s'adresser aux monts-de-piété qui ne prêtent que les 2/3 de la valeur et prennent un intérêt usuraire.

M. le comte d'Arschot a également appelé l'attention du gouvernement sur la nécessité de revoir les règlements relatifs aux monts-de-piété; il a fait remarquer combien il était déplorable de voir ces établissements prendre un intérêt de 15 p. c., lorsque le taux du commerce est tout au plus de 4 1/2 p. c. M. le ministre de l'intérieur a annoncé que cette question faisait l'objet de l'attention du ministre de la justice. La loi a ensuite été adoptée.

Le crédit de 200,000 fr. pour la mission extraordinaire de Constantinople a fourni à M. Cassiers une nouvelle occasion de blâmer le système de commerce et de navigation suivi par le gouvernement, et d'insister sur l'établissement de droits différentiels. Il avait aussi proposé de réduire le chiffre à moitié, soutenant, et que puisque la Suède, l'Autriche et la Russie s'étaient affranchies de l'usage onéreux des présens, la Belgique pouvait aussi s'en affranchir. Cet amendement n'ayant pas été approuvé, le crédit de 200,000 fr. a été adopté.

Le dernier projet à l'ordre du jour était celui relatif à l'importation du café. M. Cassiers s'est attaché à réfuter tous les arguments présentés à l'autre chambre, par M. le ministre de l'intérieur, pour faire ajourner la question des droits différentiels. Il a terminé en disant qu'il était convaincu que, si l'on persistait dans le système actuel de navigation et de commerce, et à conserver une banque, qui placée sous une influence étrangère, garde le secret le plus absolu sur ses opérations, l'existence politique de la Belgique ne durerait plus trois ans.

M. le marquis de Rodas a soutenu à son tour que la loi actuelle n'était qu'une loi fiscale, on ne pouvait s'occuper à cette occasion de la grave question des droits différentiels. Le sénat a partagé cette opinion et a adopté le projet de loi sans aucune modification.

Il est ensuite ajourné indéfiniment.

Lloyd Bruellois, 17 mars (5 heures). La réunion est nombreuse et les transactions ont une certaine activité; les valeurs nationales tiennent bien leurs cours. Fonds de l'Etat 5 p. c. 101 1/2 P., 4 p. c. 94 1/8 P., sans affaires; Société Générale titres en nom fl. 838 A., certificats au porteur émission de Paris 1770 A.; Société de Mutualité 1176 25 (117 5/8) P.; Société Civile 1500 (150); Banque de Belgique 1460 (140); Actions Réunies 1060 (106) et P.; Société Nationale 1505 (150 1/2) cours; Raffinerie Nationale 1250 (125) A.; Hauts-Fourneaux du Luxembourg actions souscrites hier 1110 (111) A. 1120 (112) P.; Société de Commerce 1645 (164 1/2) cours. Les autres valeurs industrielles restent comme la veille et n'ont donné lieu à aucune opération.

La cote de Paris est venue ranimer la spéculation sur les fonds espagnols, l'actif s'est élevé et reste demandé à 19 3/4 au comptant ou pour le 20, primes à un mois 19 3/4 dont 1. Depuis longtemps on n'avait vu autant de demandes pour ce fonds.

Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. — Ardoin 19 11/16 5/4 A. 7/8 P. 5/8 A. 3/4 cours.

LIÈGE, LE 19 MARS.

On parle de nouveau à Paris d'un changement de ministère. Les journaux se livrent déjà à ce sujet à une foule de suppositions. On fait circuler des listes, on parle de rapprochements, de coalitions. Le changement de ministère est la grande affaire de la presse parisienne, ou plutôt sa seule affaire. Cette fois c'est encore de la chambre des députés qu'est parti le mouvement; des ambitions nouvelles paraissent s'y être produites avec une audace extrême. C'est vraiment chose

mun des martyrs quand on est jolie, agréable d'esprit et de tournure, et que l'entends des galants contribue à vous faire tourner la tête, passe! mais quand on n'a pour soi aucun des avantages extérieurs qui attirent les regards, ou des qualités morales qui ne sont pas moins puissantes, on devrait se plier à plus de modestie et de circonspection. La plus stupide de toutes les races n'est pas pour une demoiselle d'être orgueilleuse et fière, est le ne qui précède son nom; ce nom ne reste rien que si elle reste fille, et il n'y a pas là de quoi être fière; on en voit cependant qui préfèrent coiffer St-Catherine que de déroger; c'est ce qui explique le grand nombre de vieilles tantes célibataires qui encombrant les familles nobles, et dont la fortune en perspective constitue le fonds des espérances brillantes des neveux et nièces qui contractent mariage.

Je n'ai pas, pour mon compte personnel, à me plaindre de l'insolence des baronnes et des comtesses, puisque je suis sur le pied de l'égalité la plus parfaite avec elles; en conscience, je crois qu'elles font bien de me compter dans leurs rangs comme alliée, plutôt que de m'avoir pour ennemie; car je n'ai pas d'ordinaire, comme on dit, la langue dans ma poche, et je le leur prouverais triomphalement au besoin. Mais je me mets en dehors de la question, et je trouve que, dans leur intérêt, mes comtesses et mes baronnes feraient fort bien d'humaniser un peu plus leur morgue. — A l'une des premières redoutes, je me trouvais mêlée à la société des dames de Sarbacane, tout ce qu'il y a de plus de... à Liège et aux environs... Louis XIV disait: l'état, c'est moi; ces dames disent: elles, qui leur semble exclusivement réservé, et elles ont pris le parti de n'accorder des engagements qu'à des cavaliers de leur bord. Madame de Sarbacane chaperonnait les demoiselles D'Oraison, deux piegièrèches qui viennent habituellement passer la saison d'hiver à Liège. L'une a des traits passables et ne manque pas d'esprit; mais l'autre est laide à faire plaisir; aussi je n'ai pu m'empêcher de rire à gorge déployée d'une répartie d'Auguste, à qui je demandai s'il avait dansé avec les demoiselles D'Oraison.

— Sacrébleu! oui, me dit-elle.  
— Juliette, l'aînée, n'est pas mal, repliquai-je en plaisantant; car la galanterie n'est pas son fort. Ne lui as-tu pas fait quelque déclaration?  
— Non; mais j'en ai fait trois à son monstre de sœur.  
C'est pourtant ce monstre de sœur qui, se tournant vers Stéphanie, au moment où M. Robin vint lui demander un engagement, lui dit, sans trop se donner la peine de déguiser son air hautain...  
Ce monsieur est-il de la société?  
Stéphanie fit un signe négatif.

déplorable que le spectacle que nous donna la France. Depuis deux ou trois années, la poursuite des portefeuilles a été l'objet dominant des débats parlementaires, et de la plus grande partie de la presse; presque toutes les questions soulevées n'ont été que des prétextes: au fond, il s'est toujours agi de pouvoirs et de portefeuilles.

Où, il est vraiment déplorable de voir les ressorts du gouvernement représentatif, mis en jeu et s'user pour des intérêts si secondaires; de voir subordonner les progrès d'une puissante nation à la fortune de quelques hommes. Aussi l'établissement des chemins de fer rencontrera de grands obstacles par la raison que les hommes qui visent au pouvoir ne voudraient point laisser, à l'administration actuelle, cette grande entreprise dont ils espèrent tirer plus tard avantage pour leur propre compte. Ils sentent très-bien aussi que ces vastes travaux populariseraient ceux qui les auraient provoqués, et c'est à quoi, les hommes qui aspirent au ministère ne sauraient consentir. En attendant, la France sera privée du nouveau système de communication qui aura bientôt envahi le reste de l'Europe; le peuple qui se vante de marcher à la tête de la civilisation se trouvera en arrière de tous les autres. La Russie elle-même le devancera dans la carrière des progrès matériels!

On a fait en faveur de la monarchie un argument assez fort: on a dit que le trône était un principe de stabilité, que le seul fait de son existence était un obstacle pour les ambitieux, qui sans cela agiteraient incessamment le pays, dans l'espérance de s'emparer du pouvoir. Mais la société ne retomberait-elle pas, jusqu'à certain point, dans tous dangers de la république ou d'une couronne élective, si les ministères offrent cette mobilité qui les caractérise chez les Français depuis deux ou trois ans? Evidemment le danger est à peu près le même sous un gouvernement dans lequel les modérés soutiennent que le roi règne mais n'administre point. Car le ministère est destiné à devenir plus positivement le pouvoir que le trône lui-même.

Une circonstance étrange signale en ce moment la lutte des portefeuilles. On voit des hommes, qui ont exposé cent fois les dangers de l'instabilité en matière d'administration, provoquer de tous leurs efforts à des mutations nouvelles. Et cependant, le péril n'est point maintenant dans les hommes; qu'ils soient un peu plus, un peu moins capables, ils suffiront à la tâche; le danger encore une fois est dans l'instabilité.

L'opposition de quelques journaux hollandais qui se prononcent aujourd'hui plus vivement que jamais contre la politique du roi Guillaume, embarrasse quelque peu les organes de l'opinion orangiste en Belgique; mais ils ont cependant trouvé une ressource, c'est de soutenir que l'opposition de la presse néerlandaise est une opposition factice et sans racine dans le pays. C'est là une défaite, rien de plus. Parmi les journaux auxquels on fait allusion figure le HANDELSBLAD qui cependant est, comme on sait, une feuille très-estimée et très-réputée en Hollande; mais il y a plus, c'est que cette opposition de la presse n'est que l'expression de celle qui s'est manifestée dans le sein des Etats-Généraux. VINGT-UN membres ont formellement déclaré l'année dernière qu'ils se verraient dans l'obligation de refuser le budget, s'il n'était apporté un notable changement dans la marche du pouvoir.

On lit dans le PRÉCURSEUR :

« Nos lettres de la Hollande étaient arrivées si tard hier que ce n'est qu'après la première expédition de notre feuille que nous avons pu faire connaître la nouvelle suivante, si importante pour l'avenir de la Belgique :

» D'après une lettre de La Haye, du 16 mars 1838, on assure que S. M. le roi Guillaume s'est enfin déterminée à signer les 24 articles, que M. Dedel en a reçu l'ordre, qu'une communication a été faite à ce sujet aux chambres, en séance secrète, que quelques membres du corps diplomatique les plus intéressés dans la question en ont été informés officieusement par M. le ministre des affaires étrangères.

Cette importante nouvelle ne tardera sans doute pas à devenir publique; elle se propage déjà dans la classe des gens bien informés, tout prouve que ce n'est pas une vaine rumeur, et que la séparation de la Belgique va enfin être reconnue.

— Tous mes engagements sont pris, dit-elle sèchement, en se retournant vers le jeune homme qui parut fort mortifié de son ton et de ses manières. Si j'avais été M. Robin, je n'aurais pu me défendre de lui rire au nez; je suis très-indulgente encore une fois pour les travers d'une jeune personne jolie, et à qui sa beauté en fait accroître à elle-même; mais quand on a une figure de moine, sur un corps de chenille, emmanché de pattes d'araignée en guise de bras ou de jambes, on doit se borner à être bonne et gentille, ce qui s'allie fort bien avec la laideur.

Les deux sœurs ont un frère qui ne leur cède en rien pour le ridicule et les prétentions absurdes de caste. C'est un grand éfflanqué, gauche et guindé; il ne sait que faire de son nez et de ses bras qui sont d'une longueur démesurée; la première fois que je le vis, c'était à une soirée particulière; il m'étonnait par sa taille en fuseau et son encolure niaise. J'eus assez longtemps les yeux sur lui, et je vis qu'il demandait à Stéphanie qui j'étais; en ce moment je me levai pour m'approcher d'elle, et, en l'abordant, j'entendis qu'elle lui disait :

— C'est mademoiselle Henriette Grosjean.

— Grosjean! répéta-t-il avec un sourire de mépris des plus comiques... Comme elle me regarde!

Je pris la main de Stéphanie, et m'adressant à cet ostrogot :

— On dirait, monsieur lui dis-je avec un sourire aussi, mais moins comique que le sien, on dirait que vous êtes surpris qu'on puisse vous regarder sans être aveuglé.

Il resta tout penaud et tourna sur les talons sans répliquer... — Zoé, Zoé, chère biche, je devrais passer ma vie à l'écrire une fois que je suis en train de jacasser avec toi (en train, me parait bien trivial!) mais je n'ai pas l'habitude de chercher longtemps mes mots) mes préoccupations les plus profondes s'effacent peu à peu de mon esprit, et quand j'en viens à la fin de mon épître, je n'ai plus ni soucis cruels, ni crampes, ni migraines; je me porte à souhait et de cour et de tête: c'est bien à toi, Zoé, d'opérer de si merveilleuses cures; il est juste qu'avant de me mettre au lit je te prie d'agréer mon tribut de remerciements sincères pour ta secrète et puissante médiation.

Mardi, 28 février.

Avant d'avoir reçu ta dernière lettre, Zoé, je savais que Charles avait passé par Bruxelles. Nous avons reçu de lui, jeudi passé, une lettre datée de Bordeaux, dans laquelle il rend compte en dix lignes à maman de son itinéraire: c'est à Bordeaux seulement qu'il est parvenu à rejoindre notre beau-frère au moment où il se disposait à passer en Espagne, où son intention est de se faire passer la tête au service de don Carlos; Charles prétend que c'est ce qu'il a de mieux à faire et l'a

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 17 mars.— Absens: MM. Lefebvre, Bellefroid, Billy, Forgeur, Neujean, Tombeur.

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> courant est approuvé.— C'est par erreur que nous avons mentionné un vote négatif de la part de M. Tilman, sur la demande de la fabrique St-Christophe.

Voici les communications :

1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> de Potesta-Rosen offre de vendre à la ville, pour y établir le Jardin Botanique, un terrain qu'elle possède à Fragnée.

2<sup>o</sup> Pareille offre de MM. Lassau pour un terrain situé au faubourg St-Laurent.

3<sup>o</sup> Lettre de M. le ministre des travaux publics concernant les projets de dérivation de la Meuse au quai d'Avroy.

(Ce fonctionnaire annonce que deux projets autres que ceux qui ont été transmis par le conseil communal, se trouvent à l'examen du conseil des ponts-et-chaussées.)

4<sup>o</sup> M. Solet demande à acquérir diverses pièces de terre, situées dans la commune de Liers et appartenant à la ville.

5<sup>o</sup> M. Vandoussbourg demande à acquérir une parcelle de terrain, située près du séminaire.

Le conseil renvoie à l'examen des commissions d'instruction et des travaux les diverses propositions relatives à un emplacement pour le jardin botanique.

M. Lion fait remarquer que puisque le ministre de l'intérieur est partie intéressée, il serait nécessaire qu'il fût représenté auprès des commissions chargées d'élaborer cette affaire, et demande que le collège prie le gouvernement de donner un mandat spécial, soit à l'inspecteur de l'université, soit à toute autre personne.

Cette proposition n'a pas de suite; toutefois M. l'administrateur de l'université sera prié de s'adjoindre aux deux commissions qui se réuniront dans le courant de la semaine prochaine.

M. Hanquet fait le rapport de la commission de comptabilité sur le compte des hospices pour 1837.

Il annonce que des mesures sont prises afin que la comptabilité de cet établissement se trouve sous peu mise au courant.

Plusieurs allocations ont été dépassées, mais dans les exercices postérieurs ces irrégularités ne se rencontrent plus.

On arrête le compte des hospices pour 1837.

Le conseil accorde sur le fonds des dépenses imprévues de 1837 un crédit de fr. 315 50 pour deux fêtes qui n'avaient point été prévues lors de la confection du budget de 1837.

M. Lambinon rend compte d'une lettre par laquelle la députation provinciale annonce que le sieur Casterman a offert 75 fr. au mètre d'une parcelle de terrain vague située près de l'université et cédée à M. Beaulieu par le conseil communal au prix de 50 frs. Il fait ressortir que cette parcelle ne peut convenir qu'au propriétaire voisin, M. Beaulieu, et que tout autre ne peut y faire de construction régulière.

Il conclut à ce que le conseil confirme la cession à M. Beaulieu si ce dernier consent à acquérir la parcelle au prix de 75 fr. le mètre.

Cette proposition est admise par 12 voix contre 9.

Le même échevin rend compte d'une réclamation du sieur Jacob contre une décision du conseil qui porte qu'une partie des 123 mètres 50<sup>es</sup> de terrain situés près de sa maison entre les deux ponts de Jésuites lui serait cédée au prix de 60 fr. le mètre, et qu'une autre partie de 84 mètres serait mise en adjudication publique à moins que le sieur Jacob ne consente à l'acquérir pour 125 fr.

M. Lambinon propose, dans le but de ne pas entraver les constructions de lui accorder 75 mètres; des 84 m. libres de toute servitude, au prix de 60 fr. Le collège est autorisé à entrer en négociation avec le sieur Jacob et de soumettre une proposition à la prochaine séance.

On donne un avis favorable sur la délibération de la fabrique de St-Foi, relative à un legs fait par feu de Donnea.

M. Lambinon lit une dépêche par laquelle le ministre des finances fait connaître qu'il n'a aucun fonds au budget de l'état, pour rétribuer les indicateurs-experts du cadastre et demande que la ville supporte cette dépense.

L'échevin rappelle les considérations qui ont déjà porté le conseil à rejeter deux fois la demande de l'indicateur-expert (M. Colson) et conclut au maintien de la résolution négative.

M. Piercot propose que la ville contribue avec l'état à payer un travail qui se fait dans le but de prévenir une assiette inexacte de la contribution foncière, et en conséquence dans l'intérêt des habitants de la commune.

M. Lion, tout en reconnaissant que l'indicateur-expert estime les propriétés nouvellement bâties, pense que l'état, qui perçoit les contributions, doit aussi payer ceux qui sont appelés à régler leur assiette.

On met aux voix la question de savoir si la ville interviendra pour une moitié dans les frais d'indemnité de l'indicateur-expert du cadastre.

Elle est rejetée par 16 voix contre 7.

Le conseil émet un avis favorable sur la délibération du bureau de bienfaisance, autorisant son receveur à consentir la radiation des inscriptions prises contre les sieurs Latour, fermiers à Stier, etc.

M. Lambinon donne lecture d'une réclamation du sieur Borguet contre la résolution prise par le conseil communal à l'égard de sa proposition de différer l'exigibilité du paiement des deux tiers du prix de son acquisition de parcelles de terrains dépendant du collège.

Il propose de passer à l'ordre du jour, ce qui est admis par le conseil.

Sur la proposition de M. Dethier, on accorde une somme de 150 fr. au sieur Regnier-Romain pour transiger avec lui. Sur une réclamation relative à des dégâts occasionnés à son arrière foin lors des courses de chevaux en 1836 et 1837.

Cette somme pourra être imputée sur le fonds des dépenses imprévues de 1837.

Sur la proposition de M. Lambinon, on accorde au Sr. Dernier fr. 556 92 pour terrains cédés à la voirie, rue de la Casquette.

l'assé par; sa lettre est d'une brièveté et d'une concision désespérantes. Il ne se donne pas même la peine de m'apprendre qu'il t'a vue... Tu as bien raison, chère; il y a des hommes dont le cœur est devenu zéro, tant, par habitude et par système, ils réduisent en chiffres tout ce qui appartient à ce monde, hommes, choses et sentiments. Néanmoins, tout industriel qu'il est, Charles a du bon; ne le jugeons pas trop par son écorce: il y a peu de frères qui abandonneraient leurs affaires pendant près d'un mois et s'en iraient aux antipodes pour rendre service à leur sœur: son dévouement a été prompt et dégage de tout appât. Il est parti pour le bout du monde avec son sac de nuit, Charles, il est vrai, n'est pas démonstratif; mais il est aimant, j'en suis sûre parce que je l'aime bien. J'ai quelque-part, en moi, une pierre de touche pour les affections, qui ne me trompe jamais; je sens quand l'on m'aime; je sens quand l'on éprouve pour moi de l'éloignement ou de l'antipathie; par exemple on ne m'otera pas de la tête que Julie a de la répugnance à me voir...

Julie, chère, est toujours la même, ou plutôt, depuis son mariage, elle a repris un tel air de jubilation et de prospérité qu'il lui est défendu de dire qu'elle souffre, sous peine d'incrédulité de la part de ses auditeurs. Charles écrit de Bordeaux à maman par post-scriptum. « Engagez Julie à venir habiter avec nous. » Mais Julie, qui paraît fort contrariée de ce projet, invente mille prétextes pour en retarder l'exécution. Quand Charles sera de retour, il faudra bien pourtant qu'elle s'y résigne. A vrai dire, chère Zoé, je ne sais pas trop si c'est avec plaisir que je la verrai rentrer sous le toit maternel. Je suis jusqu'à présent restée maîtresse à la maison, et je ne me sens nullement d'humeur à me dessaisir de mes droits. A la rigueur je veux bien encore subir la débâcle du partage mais je n'accepterai jamais l'avilissement de la soumission vis-à-vis d'une sœur, fut-elle six fois mon aînée. — D'abord elle peut compter que je ne lui céderai pas mon appartement; elle ira demeurer au second, si cela lui convient, ou bien maman consentira à faire mettre à sa disposition notre salon du premier où personne ne met les pieds deux fois par an. Je suis vexée à l'idée que nous allons vivre sur le même palier; j'ai comme un pressentiment que j'aurai Julie pendant toute la journée sur le dos. Quoiqu'il en soit, j'attends avec confiance le retour de Charles; j'espère m'entendre avec lui pour arranger tout pour le mieux, c'est-à-dire, Zoé, à ma guise et à ma convenance.

P. S. Je te sais gré, chère, de m'apprendre qu'histérique s'écrit ainsi et non comme je l'avais orthographié; mais je n'en suis pas plus avancée; je ne comprends rien à la définition de mon dictionnaire.

HENRIETTE.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 17 MARS.

**Naissances :** 1 garçon, 2 filles.  
**Décès :** 1 garçon, 2 filles, 2 hommes, 1 femme, savoir :  
 Jacques Ernest Hubert Koppene, âgé de 60 ans, rentier, rue Gérardrie, célibataire. — Charles Marie Antoine Bellefroid, âgé de 47 ans, avocat, Mont St-Martin, époux de Marie Louise Caroline de Geradon. — Marie Anne Moureau, âgée de 62 ans, sans profession, rue Roture, veuve de Henri Lempereur.

**ANNONCES.**

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

Le docteur Talma, dentiste de LL. MM., sera à Liège, le 22, 23 et 24 du courant, hôtel d'Angleterre.

**Belle vente de chênes.**

JEUDI 5 AVRIL 1858, à 10 heures du matin,  
 M. le chevalier DE BEX fera vendre dans son bois nommé LASHAYE à Englebermont, commune de Rotheux, par le ministère de M<sup>e</sup> BIAR, notaire à Liège,

**130 CHÊNES,**

PROPRES A TOUT USAGE,  
 dont plusieurs de forte dimension et une partie pour vernes, poutres et solives.  
 A 6 MOIS DE CRÉDIT. 448

**Belle vente de chênes.**

LE LUNDI 2 AVRIL 1858, à 10 heures du matin,  
 A la requête de M. Th. DECHAMPS-LEFEBVRE, rentier à Liège, par le ministère de M<sup>e</sup> FLECHET, notaire à Warsage, il sera vendu publiquement, aux pieds des arbres :

**100 beaux chênes,**

PROPRES A TOUT USAGE,  
 croissants et numérotés au bois dit Bovenhout, commune de Fouron-le-Comte, à la droite du chemin qui tend de cette commune vers Cattenroth, dans le taillis récemment coupé.  
 On se réunira chez G. THIELEN, cabaretier à Schophem, commune de Fouron-le-Comte.

A CRÉDIT. 447

**PAR BREVET D'IMPORTATION.**

**Engrais Jauffret.**

MÉTHODE BREVETÉE.

Pour fabrication d'Engrais à volonté, à gradation, sans le secours des bestiaux, en 12 jours, et avec une grande économie.

Le succès qu'obtient en France l'Engrais Jauffret, ne permet plus de mettre en doute les immenses avantages que cette découverte, une des plus belles de ce siècle, comme l'a dit M. de Villeneuve, va procurer à l'agriculture.

Les personnes qui douteront, pourront s'adresser aux agents des districts, cantons et communes, qui leur mettront sous les yeux les procès-verbaux des expériences faites en France, ainsi qu'un grand nombre d'attestations délivrées par de hauts fonctionnaires et d'autres personnes honorables.

**CONDITIONS.**

Le prix de la souscription, qui est personnelle, est de frs. 25

La méthode se paie séparément 1 50  
 Le souscripteur s'engage à ne pas la prêter, à n'en faire usage que pour lui et à ne pas vendre de cet engrais, sous peine de tous dommages et intérêts envers le breveté.

Les deux premiers souscripteurs de chaque commune, qui souscriront, obtiendront, outre leur abonnement, 12 coupons d'autorisation valables chacun pour 2 bonniers ou hectares de culture et qu'ils pourront céder à 2 francs le coupon; de cette manière, leur souscription leur coûtera 1 franc au lieu de 25.

Il est défendu aux agents de recevoir les souscriptions d'avance. On ne paie qu'en recevant la méthode.

On souscrit chez le breveté, M. Ch. BOUYET, boulevard de l'Observatoire, n° 46, à Bruxelles, et chez ses agents dans les provinces.

A Liège, chez VARLET, rue Féronstrée, n° 370.

EN L'ÉTUDE DE M<sup>e</sup> BERTRAND, NOTAIRE A LIÈGE,  
 IL SERA PROCÉDÉ LE 31 MARS, A TROIS HEURES,  
 A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DE L'EMPLACEMENT D'UNE MAISON INCENDIÉE,

Contenant 120 mètres, situé à Liège, rue Entre-Deux-Ponts, proche le pont d'Amersœur; ce terrain propre à la bâtisse gagnera beaucoup en valeur par les constructions des nouvelles rues que l'on doit percer à proximité. 419

**Vente publique**  
 DE  
**CHEVAUX, BÉTAIL,**  
 INSTRUMENTS ARATOIRES,  
**MEUBLES ET EFFETS.**

LE LUNDI 26 MARS 1858, et le lendemain, s'il y a lieu à dix heures du matin,

M. Hubert-Joseph NIHOUL, cessant l'exploitation de sa ferme et de son moulin, situés à Lise, commune de Seraing-sur-Meuse, y fera VENDRE publiquement, sous la direction et à la recette de M<sup>e</sup> SERVAIS, notaire à Jemeppe : 10 forts et beaux chevaux, 8 vaches, 2 charriots bien équipés, 1 charrette, 2 tombereaux, 3 charrues, 2 herses, 2 rouleaux, et tous instruments de labourage, traits, chaînes, chaînes, colliers de charriot, culières, dossières, selles dites Sellettes, et tous autres harnais, et une partie des meubles et effets servant à l'usage du ménage.

A CRÉDIT. SERVAIS. 444

**VENTE CONSIDÉRABLE**

**BESTIAUX,**  
**ATTIRAILS DE LABOUR**  
**ET MEUBLES.**

LES 26, 27 et 28 MARS 1858, à une heure de relevée,

Messieurs et demoiselle DOCHEN, propriétaires, cessant l'exploitation de leur FERME DE NAXHELET en la commune DE WANZE au canton de Huy, y feront VENDRE A L'ENCHÈRE, sous la direction et à la recette de M<sup>e</sup> LOUMAYE, notaire, à Envoy.

40 CHEVAUX de bonne qualité et en très bon état, savoir : 22 chevaux d'ouvrage dont 10 hongres et 12 juments pleines et avec poulains, 2 jeunes entiers, 7 poulains de 2 ans, 6 d'un ans et 5 chevaux de selle de race normande dont 2 juments pleines.

53 BÊTES A CORNES de très belle et bonne espèce au nombre desquelles il y a 50 vaches et genisses pleines ou avec veaux, 2 jeunes taureaux, bœufs et genisses, 15 truies pleines ou avec jeunes, 2 verrats, 15 nourains et quantité de plus petits cochons.

6 CHARIOTS dont un à jantes larges ayant peu servi, 5 tombereaux, une charrette, 12 charrues, 12 herses, 4 rouleaux, 5 diables volant, cribles, houches, boiseries, traits, serrats, chaînes et autres instruments aratoires, Meubles-meublans et effets mobiliers trop long à détailler.

Le 1<sup>er</sup> JOUR seront vendus les chevaux charriots et attirails de labour.

Le 2<sup>me</sup> les bêtes à cornes et pores.  
 Et le 3<sup>me</sup> les meubles.

A CRÉDIT, SOUS CAUTION BIEN CONNUE DUDIT NOTAIRE.

**Librairie Nationale,**

RUE VINAVE D'ILE, n° 46,

**DE FELIX PALANTE.**

**EN VENTE :**

LE JOURNAL DES DEMOISELLES, paraissant à la fin de chaque mois, par an, 5 fr. Chaque livraison contient 52 pages de texte, une gravure de mode, et un patron de tapisserie ou de broderie.

LE JOURNAL DE CHANT, 52 romances nouvelles par an, avec accompagnement de piano et guitare, paraissant par cahier de quatre romances à la fin de chaque mois, prix par an 7 fr.

LE MUSÉUM LITTÉRAIRE, par série de 10 volumes à 70 centimes le vol. (LES MÉMOIRES DU DIABLE, formant 8 vol. sont compris dans la 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> série.)

OEUVRES COMPLÈTES de Victor Hugo, 2 vol. in-8° à 2 colonnes, fr. 26 00.

Id. de Casimir Delavigne, 1 vol. in-8° à 2 colonnes, fr. 12 00.

Id. d'Alexandre Dumas, 2 vol. in-8° à 2 colonnes, fr. 24 00.

Id. d'Alfred de Vigny, 1 vol. in-8° à 2 colonnes, fr. 12 00.

HISTOIRE DE NAPOLEON, par Norvins, 1 vol. in-8° à 2 colonnes, fr. 10 00.

Id. DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par Thiers, 2 vol. in-8° à 2 colonnes, fr. 24 00.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par Thiers, 4 vol. in-8° à longues lignes, fr. 24 00.

On souscrit à toutes les publications pittoresques et autres. On se charge de toutes espèces de reliures, cartonnages, etc.

**REVENTE**

PAR

**suite de surenchère.**

SAMEDI 24 MARS 1858, à 10 heures du matin,

Il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> MOXHON, notaire à Liège, rue Hors-Château, à la revente par suite de surenchère :

1<sup>o</sup> D'une BELLE MAISON DE COMMERCE, sise à Liège, rue du Pont, n° 880, portant l'enseigne des Trois Couronnes, sur la mise à prix de 20.600 francs.

2<sup>o</sup> D'une MAISON DE COMMERCE, sise à Liège, rue devant la Boucherie, n° 874, occupée par M. Monin, moyennant un loyer de 600 francs, sur la mise à prix de 8.500 frs.

3<sup>o</sup> D'une MAISON, sise à Liège, faubourg St.-Gilles, n° 945, occupée par M. Goffette, sur la mise à prix de 2.100 francs.

4<sup>o</sup> D'une RENTE annuelle et perpétuelle de 114 francs 6 c., libre de retenue, rachetable au 24<sup>e</sup> denier, due par M. Lambert Hellebosse, dit Dubois, et la dame Catherine Minette, son épouse, négociants, faubourg Ste.-Marguerite, à Liège, sur la mise à prix de 2220 francs.

S'adresser pour connaître les prix et conditions audit notaire MOXHON. 442

**ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIÈGE. — AVIS.**

Le sieur Receveur demande l'autorisation d'établir un magasin de bois dans les cours et bâtiments de la propriété au Quai St-Léonard, n° 95.

On peut former opposition dans la quinzaine en s'adressant par écrit à l'administration. Liège, le 16 mars 1858.

Le président, Louis JAMME.

**BOURSES.**

PARIS, LE 17 MARS.

Trois p. c. . . . .	80 05	Actions réunies.	1090
Quatre p. c. . . . .	104	Différée ancienne.	—
Cinq p. c. . . . .	107 80	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque.	2660	Deute active.	21 5/4
Obl. vil. de Par.	1157 50	Id. passive.	4 5/4
Emprunt belge.	104 1/2	Emp. rom.	102
Société Générale.	1480	Rente de Naples.	99 45
Banque de Belgiq.	1480	Empr. portugais.	—
Mutualité . . . . .	—	Miguéliste . . . . .	—

LONDRES, LE 16 MARS.

5 % consolidés.	95 1/8	Différées . . . . .	8 1/8
BELGE. 1852, c. d.	105	Passives . . . . .	5
Hol. Dette active.	52 1/8	RUSSE. . . . .	—
PORTUG. 5 p. c.	51	BRESIL. . . . .	76 5/4
Id. 3 p. c.	21 1/4	MEXICAINS 5 p. c.	29
Esp. Emp. 1854.	21 1/2		

AMSTERDAM, LE 17 MARS.

HOLL. Dette activ.	102 5/8	Certific. à Amster.	97 5/4
Dito 2 1/2 . . . . .	55 5/4	POLOGNE. L. fl. 500	140 1/4
Différée . . . . .	29 5/2	Pr <sup>o</sup> . L. de Rd. 50	—
Billet de change.	25 7/8	ESPAGNE. E. Ard.	19 1/4
Obl. synd. d'am	95 5/8	Dito grad. . . . .	—
Id. 5 1/2.	79 1/4	Dette différ. anc.	6
S. de C. des P.-B.	185 5/8	" nouvelle.	—
" nouvelle.	—	AUTR. Métall. 5.	102 1/8
RUSSE. Hope et Co	105 11/16	BRES. Obl. à Lond.	77
" 1820, 5.	105 5/4		
Inscr. au gr. livre	69 9/16		

ANVERS, LE 17 MARS.

ANVERS. Det. act.	104	A) PRUSSE. Em. à Berl.	115 1/2
" Det. diff.	48 1/4	A) NAPLES. Cert. Ital.	95
Empr. de 48 mill.	101 1/8	A) Et. Rom. Lev. 1852.	101
Id. de 30 mill.	94 1/4	P) Cert. à A. 1854.	100
HOLL. Dette. activ.	55	A	
Rente rembours.	99 1/2	A	
AUTRICH. Métall.	106	A	
Lots de fl. 100.	510	A	
" fl. 250.	450	A	
" fl. 500.	728	A	
POLOG. Lots fl. 500.	116 1/4	A) Amsterd. C. jours.	—
" fl. 500.	159 5/4	Id. 5 mois.	—
BRES. Em. L. 1854.	76 1/2	Rotterd. C. jours.	—
ESPAGNE. Ardoin.	19	Id. 5 mois.	—
Dette passiv. 1854.	—	Paris. C. jours.	7/8 9/16
" Différée.	5 5/4	Id. 5 mois.	40/4 1/2
DANEMARC. E. Not.	95 1/2	Londres. C. jours.	40/1 1/2
Dito à L. . . . .	74 1/2	Id. 2 mois.	40/1 1/2
		Francfort. C. jours	55 11/16
		Id. 5 mois.	—
		Bruxelles et Gand.	1/8

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 17 MARS.

On a fait peu d'affaires à la bourse de ce jour en Active espagnole ouvert 19 1/8 et reste 19 cours au comptant.  
 Primes à un mois 19 1/8 1/16 d. 1 1/16 et A.  
 Idem au 19/20 courant 19 1/4 dont 5/16 1/16 cours.  
 Les Actions de la Banque comm. d'Anvers ont été très-recherchées au commencement de la bourse ouvert 112 le 1/4 1/2 et reste 112 1/4 P.

LLOYD BRUXELLOIS. — 18 MARS, 2 HEURES DU SOIR.

Emp. Rots. 5 p. c.	101 1/2	P) Soc. émis. de Par.	1770
" 30 m. 4 p. c.	94 1/8	P) Société de comm.	144 1/2
ESPAGNE. Det. ac.	19 5/4	A) Banque de Belgiq.	146
" fin courant.	—	Société nationale.	150 1/2
" différ. 1850.	—	Mutualité industr.	117 5/8
" 1855.	—	Actions réunies.	106
" Dette passiv.	—	Soc. ind. luxemb.	105
Soc. génér. en fl. 858	—	A) Ch. de fer de Col.	1065

VIENNE, LE 10 MARS.

Métalliques, 107 1/16. — Actions de la Banque, 1448 1/16.

Imprimerie de J.-Bte. NOSSENT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.